

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-06/28C

Objet : REMPLACEMENT DE MONSIEUR BERNARD MONTEVERDE AU SYDETOM 66.

L'an deux mille dix-neuf, le 19 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	-
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	20		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Thérèse BADOSA Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Claudette DELORY, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Claudette GUIRAUD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Catherine JOURDA, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Thierry SOLDÀ, Jean-Louis TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Frédéric BERLIAT donne procuration à Thierry DEL POSO
Nolenn GUIGUEN donne procuration à Thierry SOLDÀ
Michel PALAU donne procuration à Jean-André MAGDALOU
Louis SALA donne procuration à Jocelyne HUGUEN-RIGAILL
Sylvie TORRES donne procuration à Francine CABALLE

Absents excusés : Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Jean CONTE, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 12 juin 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Monsieur Bernard MONTEVERDE était membre suppléant au SYDETOM 66.
Suite à son décès, il convient donc de procéder à son remplacement au sein de cette instance.

Pour rappel, les représentants de la communauté au SYDETOM 66 sont :

Membres Titulaires :	- Thierry DEL POSO
	- Jean-Jacques THIBAUT
Membres Suppléants :	- Bernard MONTEVERDE
	- Louis SALA

A défaut d'autre candidature, Monsieur Jean CONTE est désigné élu pour remplacer Bernard MONTEVERDE.

Par conséquent, les représentants de la communauté au SYDETOM 66 sont :

Membres Titulaires :	- Thierry DEL POSO
	- Jean-Jacques THIBAUT
Membres Suppléants :	- Jean CONTE
	- Louis SALA

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190619-2019-06-28C-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019